SAINTE AGATHE DES MONTS
Ici bat le cœur des Laurentides

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-AG-071
CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 16 décembre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2026-AG-071 créant une réserve financière pour l'entretien des bâtiments et infrastructures de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts

L'objet du présent règlement est décrit dans son titre

Le présent règlement a pour objet :

- De créer une réserve financière pour financer toute dépense reliée aux bâtiments et infrastructures de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts, pour un montant projeté de 750 000 $.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/, à l'onglet « Documents pour la prochaine séance - 16 décembre 2025 – Agglomération » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 8 janvier 2026.

Original signé

Anny Després, greffière adjointe

50, rue Saint-Joseph, Sainte-Agathe-des-Monts, Québec, J8C 1M9
T. 819.326-4595 F. 819.326-5784
info@vsadm.ca